

Ministère de la Santé et des Services sociaux

# Statistiques 2024 sur l'adoption internationale et la recherche des origines et retrouvailles internationales

**ÉDITION :**

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01656-9 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

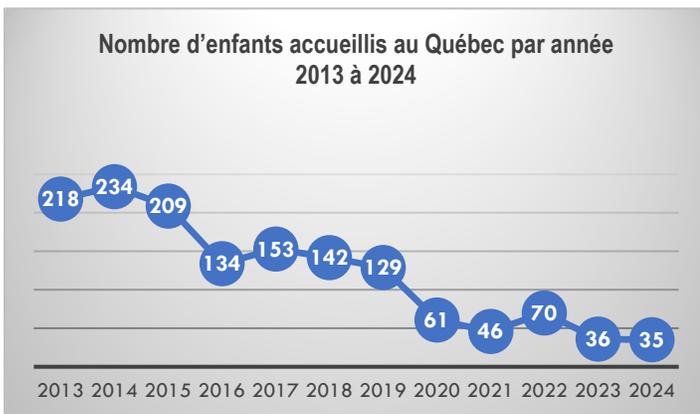
## Introduction

### Mandat du Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE) en matière d'adoption internationale

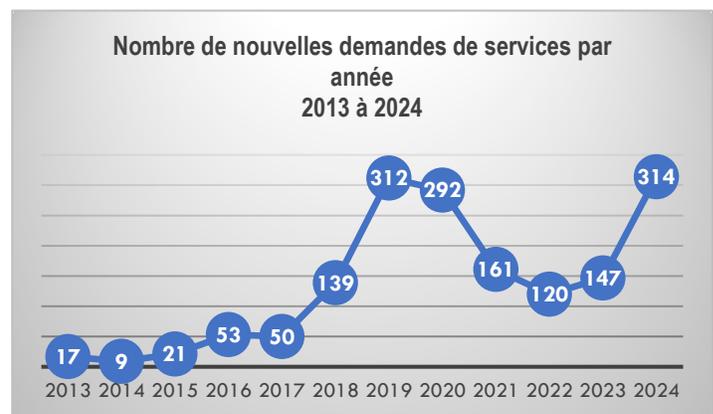
Le SASIE exerce, au nom du ministre responsable des Services sociaux, les attributions d'Autorité centrale en matière d'adoption internationale. Le mandat du SASIE est encadré, entre autres, par la *Loi assurant la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*, la *Loi sur la protection de la jeunesse* ainsi que le *Code civil du Québec*. Ce cadre prévoit actuellement de confier ce mandat au ministre responsable des Services sociaux des responsabilités relatives à l'adoption internationale, à la conservation des dossiers d'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec et à la réponse aux demandes d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles internationales et intergouvernementales. Depuis 2022, ces fonctions et responsabilités sont exercées par M. Lionel Carmant.

Le SASIE préconise le respect, l'équité et l'intégrité dans ses activités et les services qu'il fournit à la population. Son personnel applique la réglementation et la législation en vigueur au Québec ainsi que les principes et les recommandations liés à la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* tout en informant et en accompagnant ses usagères et usagers avec impartialité.

Avant d'être entreprise, toute démarche d'adoption à l'international ou au Canada doit obligatoirement être autorisée par le SASIE.



Adoption internationale



Recherche des origines et retrouvailles internationales et intergouvernementales

## 1. Adoption internationale

Le nombre d'adoptions internationales demeure inférieur à la situation d'avant la pandémie de la COVID-19. Cette baisse du nombre d'adoptions internationales est généralisée et est observée dans tous les pays d'accueil depuis une dizaine d'années (HCCH, 2023, [Statistiques mondiales 2004-2021](#), disponible en anglais uniquement). Cette tendance est directement liée au renforcement des mesures de protection de l'enfant mises en place par les pays d'origine en respect de la Convention de 1993 et de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'Organisation des Nations unies de 1989. À cela s'ajoute la situation sociopolitique particulière de certains pays en conflit ou vivant des troubles civils.

Sources des données : Système d'information pour les adoptions québécoises et internationales - ADOQI, données pour l'année 2024 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024)

Par ailleurs, un moratoire sur les adoptions internationales a été décrété par arrêté ministériel du gouvernement du Québec le 26 novembre 2024, suspendant, pour une durée indéterminée, l'ouverture de nouveaux dossiers d'adoption avec un organisme agréé au Québec. Ce moratoire offre l'occasion de dresser un bilan sur l'adoption internationale avec organisme agréé afin que le Québec demeure un leader dans l'application de la *Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (adoptée le 29 mai 1993 à La Haye et entrée en vigueur au Québec en 2006) et de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

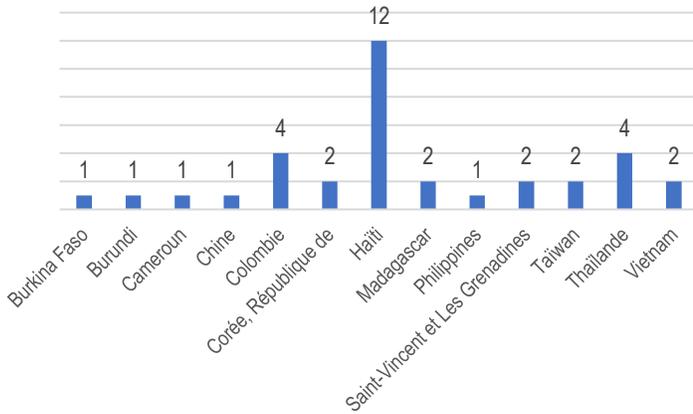
### **Services**

À titre d'Autorité centrale, le SASIE coordonne toutes les activités en matière d'adoption internationale au Québec. Il conseille les personnes qui ont le projet d'adopter un enfant domicilié hors du Québec et intervient dans toutes les procédures pour de telles adoptions. Il s'assure de la conformité des projets d'adoption et les autorise lorsqu'ils sont conformes. De plus, le SASIE recommande au ministre responsable des Services sociaux l'agrément (c'est-à-dire l'autorisation officielle) des organismes ayant pour mission l'adoption d'enfants domiciliés hors du Québec et il conseille, soutient et surveille les activités des organismes agréés (OA). En 2024, le Québec comptait six OA.

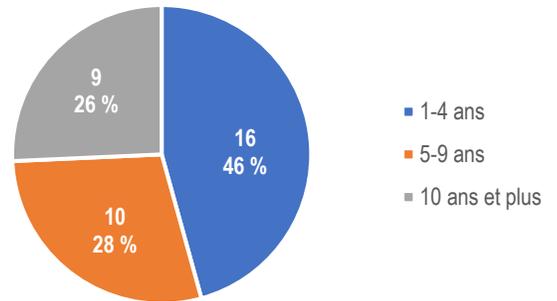
### **Faits saillants de 2024**

- Le Québec a accueilli 35 enfants de 13 pays, comparativement à 36 enfants de 13 pays en 2023.
- De ce nombre, 23 enfants ont été adoptés avec un OA et 12 enfants ont été adoptés sans OA.
- Le nombre d'adoptions d'enfants ayant des besoins spéciaux s'élevait à 10 en 2024.
- L'âge moyen des enfants adoptés avec un OA est de 4 ans, comparativement à 4,2 ans en 2023.
- L'âge moyen des enfants adoptés sans OA est de 11,2 ans, comparativement à 12,2 ans en 2023.
- L'âge moyen du parent adoptant est de 44,9 ans, comparativement à 42,4 ans en 2023.

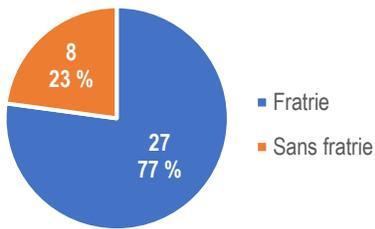
Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, selon leur pays d'origine



Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, selon leur âge à leur arrivée au Québec



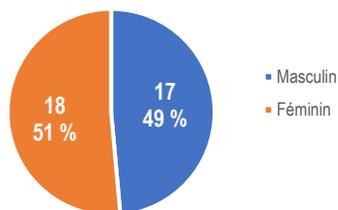
Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, selon le nombre d'enfants en fratrie



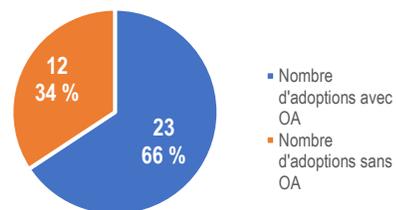
Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, par OA et par pays

Organisme agréé	Pays d'origine											Total		
	Burkina Faso	Burundi	Caméroun	Chine	Colombie	Corée, République de	Haïti	Madagascar	Philippines	Saint-Vincent et Les Grenadines	Taiwan		Thaïlande	Vietnam
Corporation accueillons un enfant							4							4
Enfants d'Orient et d'Occident, adoption et parrainage du Québec						2		2				2	4	10
Les Enfants du Mandé	1													1
Société d'adoption parents sans frontières				1										1
Société formons une famille		1											1	2
Soleil des nations					4									4
TDH pour les enfants inc.													1	1
Sans OA			1				8		1	2				12
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>35</b>

Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, selon leur sexe



Répartition des 35 enfants accueillis en 2024, selon le type de projet



## 2. Recherche des origines et retrouvailles internationales et intergouvernementales

Une augmentation de demandes de services a été constatée en 2024 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à l'entrée en vigueur, le 8 juin 2024, du projet de loi n° 2, *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*, qui a apporté des modifications aux règles concernant la connaissance des origines en matière d'adoption afin d'en élargir la portée. Les autres moyens que la voie officielle constituée par les services du SASIE favorisant l'accès à la connaissance des origines et les retrouvailles continuent également d'être très populaires, notamment l'utilisation des réseaux sociaux et des tests génétiques grand public.

### Services

Le SASIE offre les services suivants en recherche des origines et en retrouvailles internationales et intergouvernementales :

- renseignements sur l'identité primaire de la personne adoptée, l'identité de ses parents d'origine, de ses grands-parents d'origine et de sa fratrie : fournir les noms et prénoms des personnes recherchées ou le nom d'origine d'une personne adoptée;
- sommaire des antécédents sociobiologiques (histoire d'adoption) : fournir l'histoire d'adoption sur la base des renseignements extraits de différents dossiers administratifs ou judiciaires ayant trait à l'adoption que la loi autorise à divulguer au moment de la rédaction du sommaire;
- renseignements permettant de prendre contact avec les parents d'origine, la personne adoptée ou un membre de la fratrie d'origine (retrouvailles);
- obtention d'une copie de l'acte de naissance primitif et des jugements ayant trait à l'adoption;
- enregistrement ou retrait d'un refus à la divulgation d'identité ou au contact.

### Faits saillants de 2024

- 314 demandes de services ont été formulées en 2024, comparativement à 147 en 2023.
- Ces 314 demandes incluent 3 890 services demandés (une demande peut contenir jusqu'à 20 services, selon la catégorie de demandeurs).
- Les personnes adoptées sont le groupe de demandeurs le plus nombreux avec 265 demandes, comparativement à 124 en 2023.
- Ces personnes adoptées sont principalement âgées entre 60 et 69 ans, similairement à l'année 2023.

Répartition du nombre de demandeurs en 2024, selon leur statut de filiation et le pays d'origine de la personne adoptée

Demandeurs Pays d'origine	Adopté	Descendants au 1 <sup>er</sup> degré-Adopté	Fratrie	Parent adoptant	Parent d'origine	Total
Afrique du Sud	1					1
Algérie	1					1
Bangladesh	1					1
Bolivie	3					3
Canada (Québec)	109	7	4		3	123
Canada (Hors Québec)	79	6	6		3	94
Chine	16					16
Colombie	6					6
Corée, République de	4					4
États-Unis	2	2				4
Grenade	1					1
Guatemala	2					2
Haiti	16		1			17
Inde	1					1
Jamaïque	1					1
Mexique	3			1		4
Philippines	2					2
Roumanie	4					4
Russie	5					5
Rwanda	1					1
Taiwan	2					2
Thaïlande	2					2
Ukraine	1					1
Vietnam	2					2
Non disponible		1			1	2
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>300</b>

Répartition des services demandés en 2024, selon le statut de filiation de la personne demandeuse et la catégorie de services

Demandeurs Catégorie de services	Adopté	Descendant au premier degré	Fratrie d'origine	Parent adoptif	Parent d'origine	Total
Divulgence d'identité	1902	163	11	0	10	2086
Retrouvailles	1063	58	11	0	10	1142
Sommaires et autres informations d'antécédents	600	53	1	3	5	662
<b>Total</b>	<b>3565</b>	<b>274</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3890</b>

Répartition des 265 personnes adoptées ayant formulé une demande en 2024, selon l'âge

